



APPROBATION

PLU approuvé le : 03/07/2008
 Modification simplifiée approuvée le : 28/03/2010
 Modification et révision simplifiée approuvées le : 20/7/2010
 Modification approuvée le : 02/7/2012
 Révision approuvée le : 7/06/2013

Dessiné par:	Le Technicien
Projet Etabli par:	L'ingénieur
Projet Contrôlé pour Exécution par:	Le Directeur du Service Urbanisme
Projet Contrôlé pour Exécution par:	Le Directeur Général des Services
Vu, l'Adjoint au Maire - Délégué à l'Urbanisme	
Levée: Plan réalisé en DAO-CAO	Echelle: 1/5000
ETABLI par: / /	BOITFIE par: / /



EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacement Réserve	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Parcelles Intéressées	Surface
1	Aménagement de la rue Emile Bealy	Ville de Douai	Voir Plan	2115 m ²
2	Extension du cimetière de Douai-Frais Marais	Ville de Douai	Voir Plan	2790 m ²
3	Aménagement de l'îlot compris entre les rues de Sallier, du Carnieau et les places d'Armes et Robert Schuman en espace vert et aïlo voitures.	Ville de Douai	AN n°13p-11-9p	2826 m ²
4 et 5	RN43 (ex 17) faubourg de Paris Accès à la zone UM	Ville de Douai	AX n°10-13a p-37ap 54ap 54p-351p-352p-357p-358p-359p	947 m ²
6	Réalisation d'équipements et installations sportives pour le collège Gayant	Département	AL 257	3300 m ²
7	Création de liaisons vers le coeur d'îlot rue Descatoire.	Ville de Douai	AC n°101p	91 m ²
8	Élargissement de la Rue de Cambrai.	Ville de Douai	Voir Plan	3005 m ²
9	Aménagement de terrain de dépôt de boues	VNF	Voir Plan	116133 m ²

Remarque: La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

LEGENDE

Limites communales
 Limite de zone et de secteur
 Espaces Boisés Classés en (EBC)
 Arbre remarquable classé en EBC
 Emprise ferroviaire
 Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination conformément à l'article L123-3-1
 Conformément à l'article 6 des zones concernées : implantation des constructions à l'alignement des berges de la Scarpe

Zones d'intervention
Zones Complémentaires

PUITS DE MINES

ZONES URBAINES
 UA Zone urbaine centrale. Elle correspond approximativement au site inscrit de DOUAI. Elle comporte un secteur UAa de protection particulière.
 UAa
 UB Zone urbaine périphérique du centre. Elle comporte un secteur UBr secteur sensible par temps de pluie.
 UBr
 UBa Zone de l'ancien arsenal, réservée à un parc d'activités tertiaires
 UBa
 UC Zone urbaine intermédiaire. Elle comporte plusieurs secteurs:
 UC d'incitation à la densification
 UCaf : sous-secteur (secteur Dumez) où une densité minimale est imposée
 UCap Protection de la ressource en eau des champs captants (périmètre-vulnérable)
 UCapa affecté à l'enseignement agricole et faisant partie du périmètre des champs captants.
 UCar d'incitation à la densification, périmètre sensible par temps de pluie
 UCarp secteur de protection des champs captants et sensible par temps de pluie.
 UCb d'incitation à la densification plus faible.
 UCbr d'incitation à la densification plus faible, périmètre sensible par temps de pluie
 UCc de plus faible densité.
 UCd zone moyenne de la canalisation de gaz.
 UCe zone de prescriptions particulières, le long de la RD 917.
 UCes : sous-secteur de prescriptions particulières, le long de la RD 917, soumis à orientations particulières d'aménagement

UD - Zone urbaine correspondant aux anciennes cités minières protégées au titre de l'article L 123 1 5 7° du code de l'urbanisme
 UDr - Secteur inclus dans le périmètre sensible par temps de pluie
 UDr - Secteur soumis au risque technologique lié à l'usine SOGIF AIR LIQUIDE classée SEVESO

UE Zone d'activités industrielle et artisanale. Elle comporte un secteur UEa, correspondant au domaine militaire, et un secteur UEb, correspondant à l'emprise de la station d'épuration.
 UEa
 UEb
 UEd Zone d'activités
 UM Zone urbaine destinée à recevoir à la fois des logements et des activités/bureaux. Secteur présentant des règles particulières à certains articles
 UMa
 US Zone réservée aux installations liées aux activités sportives et de loisirs.

ZONES A URBANISER
 1AU Zone naturelle, équipée ou non, ouverte immédiatement à l'urbanisation, devant accueillir de l'habitat.
 1AUe Zone naturelle réservée aux installations liées aux activités sportives et de loisirs.

ZONES A PROTEGER
 A Zone réservée à l'activité agricole. Elle comprend
 - Un secteur Ac inconstructible
 - Un secteur Ap faisant partie du Projet d'Intérêt Général de protection de la ressource en eau des champs captants de la vallée de l'Escrebœux
 - Un secteur Art soumis au risque technologique lié à l'usine SOGIF classée SEVESO
 - Un secteur At constitué de bâti dispersé
 - Un secteur Abt constitué d'un bâti dispersé soumis au risque technologique lié à l'usine SEVESO
 - Un secteur Ahp constitué d'un bâti dispersé et faisant partie du Projet d'intérêt Général de protection de la ressource en eau des champs captants de la vallée de l'Escrebœux

N Zone naturelle protégée. Elle comprend
 - Un secteur Np de protection de la ressource en eau des champs captants de la vallée de l'Escrebœux
 - Un secteur N1 faisant partie du Projet d'intérêt Général de protection de la ressource en eau des champs captants de la vallée de l'Escrebœux
 - Un secteur Nrt soumis au risque technologique lié à l'usine SOGIF classée SEVESO.
 - Un secteur Ni correspondant à des espaces de sports et de loisirs
 - Un secteur Nj correspondant à des espaces de jardins ouvriers ou à des espaces à réhabiliter

Site ou sol pollué ou potentiellement pollué selon la base de données BASOL

La commune est concernée par les remontées de nappes phréatiques variant de très faible à très forte, avec une nappe qui est sub-afférente à certains endroits. Le pétitionnaire devra prendre toute mesure nécessaire pour limiter les effets des remontées de nappes sur les projets.